



Information Presse



21/10/2024

Un adhérent FFC Mobilité Réparation et Services victorieux face à Groupama

La Société NEO GLASS, vitrier spécialisé du réseau OUIGLASS sur l'île de la Réunion, vient d'obtenir réparation après une longue procédure judiciaire entamée contre Groupama Océan Indien.

NEO GLASS, s'est retrouvé en redressement judiciaire à cause de dizaines de dossiers partiellement payés par l'assureur Groupama, alors même qu'il avait fait usage de la cession de créance pour se faire régler des remplacements de pare-brise.

Le spécialiste du vitrage, affilié au réseau OUIGLASS, a donc logiquement engagé une procédure contentieuse contre l'assureur, qui s'était opposé à la saisie du montant de ses factures pour un total de près de 24 000 euros.

Le 24 septembre 2024, Le dossier était défendu par l'administrateur judiciaire de NEO GLASS, conseillé par Maître RAJABALY et soutenu par la FFC Mobilité Réparation et Services.

Au terme de l'audience, le tribunal a condamné GROUPAMA OCEAN INDIEN au paiement intégral des factures, et de 1 500 euros de frais supplémentaires, au titre de l'article 700.

Un exemple supplémentaire de la pertinence de la cession de créance comme mode de règlement pour un réparateur non agréé par une compagnie d'assurance. La FFC Mobilité Réparation et Services, créateur du concept adapté à la réparation automobile il y a plus de vingt ans, est la seule organisation professionnelle qui accompagne ses utilisateurs tout au long du process, jusqu'à la résolution d'un litige éventuel avec les assureurs.